



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 mars 2015

Conseillers communautaires en exercice : 136

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (représenté par M. Dominique DUCASSE) **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (jusqu'au 0.2), M. Pascal BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'à 4.5), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Emile BRIOT, M. Guéric CHALNOT (jusqu'au 3.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.1), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 0.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN (à partir du 1.1.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 2.4), M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.1), Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) **Beure :** M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1), Mme Chantal JARROT **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE (à partir du 1.1.1) **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO (à partir du 1.1.1), M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) **Fontain :** Mme Martine DONEY **Francois :** M. Eric PETIT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Jacques CANAL **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.2) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2), M. Daniel VARCHON **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** Mme Sylvie GAUTHEROT (jusqu'au 2.4) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET (jusqu'au 0.2) **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON (représenté par Mme Danièle LAGARDE jusqu'au 2.4) **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2)

Étaient absents : **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, M. Michel VIENET **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Francois :** Mme Oriane DELAGUE **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Les Auxons :** Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Morre :** Mme Marie-Christine MARTINET **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pirey :** Mme Odette COMTE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN **Saône :** M. Yorand DELARUE **Thise :** Mme Laurence GUIBRET **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Thérèse ROBERT

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, N. BODIN (à partir du 1.1.1), G. CHALNOT (à partir du 3.4), C. COMTE-DELEUZE, C. DEVESA (jusqu'au 0.2), L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI, J. GROSPELLIN (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), P. JEANNIN (jusqu'au 0.2), M. OMOURI, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.2), R. REBRAB, D. SCHAUSS (jusqu'au 0.2), M. VIENET, M. ZEHAF (jusqu'au 0.2), P. GUILLAUME, B. ASTRIC, G. GAVIGNET, G. GALLIOT, B. ANDREOSSO (pour le 0.2), O. DELAGUE, C. CUINET, S. RUTKOWSKI, M. MARQUIS, D. HUOT (jusqu'au 0.2), D. PARIS, M. MARTINET, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.2.2), O. COMTE, J. KRIEGER, Y. DELARUE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.1), D. JACQUIN, J. BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Mandataires : S. JOLY, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), S. WANLIN (à partir du 3.4), P. GONON, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), S. PESEUX, L. CROIZIER (à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY, P. BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), A. POULIN (jusqu'au 0.2), M. SEBBAH, D. DARD, Y. POUJET (à partir du 3.2), K. ROCHDI, P. CURIE (jusqu'au 0.2), M. DALPHIN, S. WANLIN (jusqu'au 0.2), C. BOTTERON, JP. MICHAUD, M. BRIENTINI, C. DEMOLY, Y. GUYEN (pour le 0.2), E. PETIT, T. ROBERT, M. LOYAT, J. CANAL, P. CONTOZ (jusqu'au 0.2), B. MADOUX, JM. CAYUELA, P. BELUCHE (jusqu'au 1.2.2), R. STEPOURJINE, C. LIME, M. DONEY, F. TAILLARD (à partir du 1.1.1), P. DUCHEZEAU, P. CHANEY (à partir du 1.1.1).

Délibération n°2015/002770

Rapport n°4.5 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique - Convention 2015

Partenariat avec le Conservatoire Botanique - Convention 2015

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « Biodiversité »	Montant prévu au BP 2015 : 43 000 € Montant de l'opération : 29 500 €

Résumé :

Le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés et le Grand Besançon ont signé une convention quinquennale de partenariat. Elle a pour principal objet d'améliorer la connaissance des habitats naturels, de la flore sauvage et de l'entomofaune sur le territoire du Grand Besançon. La convention annuelle proposée fixe les objectifs du partenariat pour 2015 et attribue un financement de 29 500 € au Conservatoire Botanique.

I. Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés

Le Conservatoire Botanique de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés est une association de loi 1901, dont les membres sont des personnes morales (collectivités, associations et établissements publics). Il a été créé en 2003 à l'initiative de la Société d'Horticulture du Doubs et de l'Association des Amis du Jardin Botanique.

Il est agréé Conservatoire Botanique National par arrêté ministériel du 31 août 2007. A ce titre, d'après l'article D.416-1 du Code de l'Environnement, le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté doit assurer sur l'ensemble de son territoire d'agrément :

- la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels,
- l'identification et la conservation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels,
- la fourniture à l'Etat, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans leurs domaines respectifs de compétence, d'un concours technique et scientifique pouvant prendre la forme de missions d'expertise en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels,
- l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

En 2011, suite à la demande de l'Office Pour les Insectes et leur Environnement de Franche-Comté, le Conservatoire Botanique national de Franche-Comté a élargi son objet statutaire en devenant le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés.

II. Bilan du partenariat 2014 et convention annuelle 2015

A/ Bilan du partenariat 2014

En 2014, le CBN a réalisé des compléments d'inventaire floristique sur 10 communes de l'agglomération (Amagney, Dannemarie-sur-Crète, Miserey-Salines, Montferrand-le-Château, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Rancenay, Roche-les-Beauprés, Routelle, Vaire-le-Petit).

Des inventaires entomologiques concernant les lépidoptères, les odonates et les orthoptères (papillons, libellules et criquets / sauterelles) ont également été réalisés sur 11 communes du territoire (Amagney, Braillans, Champoux, Châillon-le-Duc, Chaudfontaine, Marchaux, Novillars, Roche-les-Beauprés, Tallenay, Thise, Vaire-le-Petit).

Enfin, un travail de synthèse par commune a été réalisé pour communiquer les données collectées tout au long du partenariat à chacune des communes concernées.

En 2014, le Grand Besançon a attribué une subvention de 29 000 € au Conservatoire Botanique de Franche-Comté.

B/ Convention annuelle 2015

La convention 2015 prévoit :

- de finaliser l'inventaire communal de la flore sauvage (14 communes) : Arguel, Boussières, Chalèze, Chalezeule, Chemaudin, Fontain, Osselle, Mamirolle, Montfaucon, Nancray, Serre-les-sapins, Thise, Thoraise, La Vèze.
- De réaliser 1/5 des relevés entomologiques : rhopalocères (papillons de jour), les odonates (libellules) et les orthoptères (criquets, sauterelles). Les 15 communes suivantes seront prospectées : Arguel, Avanne-aveney, Boussières, Busy, Fontain, La Vèze, Larnod, Montferrand, Morre Pugey, Rancenay, Routelle, Thoraise, Torpes, Vorges-les-Pins. Les dernières communes non encore étudiées pour les insectes ne pourront être parcourues dans le cadre de la présente convention quinquennale.
- la finalisation des synthèses communales des prospections. Elles pourront être présentées aux communes sur leur demande.

Il est proposé de financer à hauteur de 29 500 € l'action du Conservatoire Botanique en 2015.

Mmes F. PRESSE, K. ROCHDI et A. VIGNOT et MM. JM. CAYUELA et D. HUOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 29 500 € au Conservatoire Botanique,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annuelle correspondante.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 26 MARS 2015



**Convention annuelle 2015
entre la CAGB et le
Conservatoire botanique**



Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 19 mars 2015, d'une part

Et :

Le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés, ci-après dénommé Conservatoire botanique, association de type loi 1901, dont le siège est situé à la Maison Régionale de l'Environnement de Franche-Comté, 7 rue Voirin - 25000 Besançon, et représenté par sa Présidente, Madame Françoise PRESSE, d'autre part.

Etant exposé que :

Par convention-cadre en date du 5 mai 2011, le Grand Besançon et le Conservatoire botanique ont décrit les bases d'un travail partenarial visant à améliorer la connaissance de la flore et des habitats naturels, favoriser la biodiversité et la faire connaître sur le territoire du Grand Besançon.

Cette convention-cadre quinquennale prévoit dans son article 7 la mise en place d'une convention annuelle déclinant le programme d'action et les modalités financières de sa réalisation pour l'année considérée.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention annuelle découle de la convention-cadre quinquennale entre le Grand Besançon et le Conservatoire botanique. Elle précise le programme d'action et les modalités financières de sa réalisation en 2015.

Article 2 - Programme d'action 2015

Volet 1 - Connaître et évaluer la flore, l'entomofaune et les habitats sur le Grand Besançon :

- Action 1.1 - Compléter l'inventaire communal de la flore sauvage : cette année, il est prévu de terminer l'inventaire prévu par la convention quinquennale.
- Action 1.1bis - Compléter l'inventaire communal de l'entomofaune : cette année, il est prévu de réaliser un cinquième de l'inventaire prévu.
- Action 1.2 - Compléter l'inventaire des sites d'intérêt communautaire : cette action ne sera pas menée cette année.
- Action 1.3 - Réaliser la cartographie d'espaces d'intérêt écologique : cette action ne sera pas menée cette année.
- Action 1.4 - Réaliser la cartographie des espèces végétales invasives : cette action ne sera pas menée cette année.

Volet 2 - Assistance aux politiques publiques réactive

- Action 2.1 - Offrir une assistance scientifique réactive : 4 journées d'expertise sont prévues.
- Action 2.2 - Participer à la rédaction des plans de gestion : cette action ne sera pas menée cette année.
- Action 2.3 - Evaluer l'impact des actions sur les espaces restaurés et gérés : cette action ne sera pas menée cette année.
- Action 2.4 - Aider à la définition d'une stratégie de lutte contre les néophytes invasives pertinente et efficace : cette action ne sera pas menée cette année.

Volet 3 - Information et éducation spécialisée sur la flore, l'entomofaune et la végétation

- Action 3.1 - Réaliser une exposition sur la flore remarquable du Grand Besançon : cette action ne sera pas menée cette année.
- Action 3.2 - Publier l'atlas de la flore sauvage du Grand Besançon : cette action ne sera pas menée cette année.
- Action 3.3 - Sensibiliser et éduquer le public par des animations régulières : cette action ne sera pas menée cette année.
- Action 3.4 - Former les usagers concernés par des parcelles à enjeu floristique : depuis le début des inventaires en 2011 (inventaires flore et entomofaune, inventaire des sites d'intérêt patrimonial, cartographie des habitats dans le cadre de la charte paysagère), de nombreuses données ont été collectées par le Conservatoire. La diffusion de ces données et leur présentation aux élus concernés sera finalisée cette année. 4 jours y sont consacrés.

Article 3 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2015.

Article 4 - Montant de la participation financière du Grand Besançon

Le montant de la participation financière du Grand Besançon pour le programme exposé à l'article 2 de la présente convention s'élève à 29 500 €. La subvention sera versée selon les modalités prévues à l'article 10 de la convention-cadre.

Article 5 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 6 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 7 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et Monsieur le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en 2 exemplaires, à le

La Présidente du
Conservatoire botanique national
de Franche-Comté - Observatoire régional des
Invertébrés,

Françoise PRESSE

Le Président de la
Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET